



« Maintenir les équilibres et transmettre les richesses »

COMITE DE PILOTAGE ATI TERRITORIALE DU 7 JUILLET 2021

Mercredi 07 juillet 2021

A Sommières - Espace Lawrence Durrell

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 07 juillet 2021

Date de convocation : mercredi 30 juin 2021

Membres en exercice : 25 titulaires et 25 suppléants

Membres votants : 13 votes exprimés /25

La règle du double quorum est respectée : quorum général 13/25, quorum privé 7/14.

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet, le Comité de pilotage ATI Vidourle Camargue a été consulté.

Présents :

Collège public : Josiane ROSIER-DUFOND, Katy GUYOT, Philippe GRAS, Sonia AUBRY, Julie CROIN, Chantal VILLANUEVA

Sans voix délibérative : Pierre MARTINEZ

Collège privé : Pascal CHABERT, Daniel PAYEN, Robert LEFORT, Claire THIERRY,

Sans voix délibérative : Denis RODRIGUEZ, David QUINOT

Collège société civile : Daniel RÉMY, Catherine BERTI, Claude CONSTANT

Sans voix délibérative : Florence COUVREUR

Techniciens / partenaires : Guillaume GIAI-MINIETTI (Région), Karine DIAZ (CC Pays de Lunel)

Équipe du GAL :

Maxime Charlier, Aude Faye, Catherine Bazile, Adrien Montizon, Titouan Denimal-Pinto

Excusés :

Collège des collectivités : Francine Chalmeton, Thierry Agnel, Christiane Espuche,

Collège privé : Marie José Querel, Gil Grea, Rémi Dumas, Lysia Jonquet, Nathalie Bruel, Stephan Jannez

Collège société civile : Annelise Chevalier

Techniciens / partenaires : Zoé VALAT (CD30), Lucie MOON (CC Petite Camargue)

M. le Président, Pierre Martinez, ouvre la séance et remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

ORDRE DU JOUR :

1. Etat d'avancement de l'ATI
2. Présentation de la programmation 2021-2027 par les services de la Région

1. Point sur l'état d'avancement de l'ATI territoriale pour la fin de programmation 2021

Exposé :

Pour rappel le comité de pilotage du 9 octobre 2019 a validé le plan d'action 2019-2020 suivant :

Plan d'action Approche Territoriale Intégrée – Volet territorial PETR Vidourle Camargue 2019-2020						
N°	Intitulée de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût éligible	FEDER sollicité	Taux	Statut
PI - 4a - 310 000 €						
1	Autoconsommation par photovoltaïque de Port Camargue	Régie de Port Camargue	520 000 €	310 000,00 €	60%	En cours de dépôt
			TOTAL FEDER PI 4a	310 000,00 €	Reste	0,00 €
PI - 4c - 299 228 €						
2	Eclairage public de Calvisson	Commune de Calvisson	65 987 €	32 993,50 €	50%	En cours d'instruction
3	Eclairage public de Port Camargue	Régie de Port Camargue	277 866 €	34 820,50 €	13%	En cours d'instruction 69 467€ FEDER sollicité
4	Eclairage public de Lunel	Commune de Lunel	385 690 €	231 414,00 €	60%	Acompte 60% payé
			TOTAL FEDER PI 4c	299 228,00 €	Reste	0,00 €
PI - 6c - 101 589 €						
			TOTAL FEDER PI 6c	0,00 €	Reste	101 589,00 €
PI - 6d - 400 000 €						
5	Restauration morphologique Rhône - phase 1	EPTB du Vistre	230 000 €	69 000,00 €	30%	En cours de réalisation
6	Restauration morphologique du Vieux Vistre - Partie sud du linéaire - Etudes	CCRVV	24 075 €	14 445,00 €	60%	En cours de réalisation
7	Restauration morphologique du Vieux Vistre - Partie sud du linéaire - Travaux	CCRVV	100 000 €	50 000,00 €	50%	En cours de dépôt
			TOTAL FEDER PI 6d	133 445,00 €	Reste	266 555,00 €
Total FEDER Vidourle Camargue sur 1 110 817 euros :				742 673,00 €		

A la suite du comité, l'Autorité de gestion a demandé au chef de file ATI Vidourle Camargue de lui faire un état par courrier des capacités du territoire à consommer les crédits restants sur la période 2019-2021.

Par conséquent, le Comité de pilotage du 9 octobre 2019 a acté la mise à disposition de la Région des crédits non employés pour une réaffectation au droit commun, d'un montant de 368 144 € (avenant à la convention ATI du 10/06/2020).

Etat des lieux des projets en cours de réalisation ou terminés :

Priorité d'investissement 4a : Production d'énergie renouvelable

Le projet d'autoconsommation par photovoltaïque de Port Camargue a été programmé en Commission Régionale Permanente (CRP) du 11 février 2021. Suite à l'instruction du dossier, le montant FEDER est inférieur à celui estimé au moment du dépôt (192 507,75€ au lieu de 310 000 €).

Le projet est en cours de réalisation.

Priorité d'investissement 4c : Effort énergétique et consommation d'énergie renouvelable

Le projet d'éclairage public de Calvisson est achevé et payé à 100%.

Le projet d'éclairage public de Port Camargue est achevé. Le solde est déposé et une sous réalisation est attendue, amenant le montant FEDER à 16 525 € au lieu de 34 820,50 €.

Le projet d'éclairage public de Lunel est achevé et la demande de solde est déposée auprès du service instructeur.

Priorité d'investissement 6d : Restauration de la biodiversité

Le projet de **restauration morphologique porté par l'EPTB Vistre-Vistrenque** est achevé et le solde doit être déposé avant le 30/10/2021.

L'**étude de restauration morphologique du Vieux Vistre porté par la CC Rhône Vistre Vidourle** est achevée et payée à 100%. A l'issue des résultats, l'EPTB Vistre-Vistrenque souhaite travailler sur un linéaire plus important que celui identifié aux abords de Vestric-et-Candiac dit « sud ». La **phase travaux est donc annulée** et remet le montant FEDER de 50 000 € dans le droit commun.

Validation du plan d'action 2021

Le plan d'action 2021 validé en séance est donc le suivant :

Plan d'action Approche Territoriale Intégrée – Volet territorial PETR Vidourle Camargue 2021						
N°	Intitulée de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût éligible	FEDER sollicité	Taux	Statut
PI - 4a - 310 000 €						
1	Autoconsommation par photovoltaïque de Port Camargue	Régie de Port Camargue	427 795 €	192 507,75 €	45%	CRP du 11 février 2021
			TOTAL FEDER PI 4a	192 507,75 €	Reste	117 492,25 €
PI - 4c - 299 228 €						
2	Eclairage public de Calvisson	Commune de Calvisson	65 987 €	32 993,50 €	50%	Payé à 100%
3	Eclairage public de Port Camargue	Régie de Port Camargue	131 872 €	16 525,00 €	13%	Solde déposé Sous-réalisation
4	Eclairage public de Lunel	Commune de Lunel	385 690 €	231 414,00 €	60%	Acompte 60% payé Solde déposé
			TOTAL FEDER PI 4c	280 932,50 €	Reste	18 295,50 €
PI - 6d - 133 445 €						
5	Restauration morphologique Rhône - phase 1	EPTB du Vistre	230 000 €	69 000,00 €	30%	Solde à déposer
6	Restauration morphologique du Vieux Vistre - Partie sud du linéaire - Etudes	CCRVV	24 075 €	14 445,00 €	60%	Payé à 100%
7	Restauration morphologique du Vieux Vistre - Partie sud du linéaire - Travaux	CCRVV	100 000 €	0 €	50%	Annulé
			TOTAL FEDER PI 6d	83 445,00 €	Reste	50 000,00 €
Total FEDER Vidourle Camargue sur 742 673 euros :				556 885,25 €		

Pour information, la programmation FEDER s'achèvera le 31/12/2021. Le **montant FEDER de 185 787,75 € est mis à disposition du droit commun**, sachant que tout projet éligible pourra faire l'objet d'une demande auprès des services de la Région.

Pour bilan de la période 2014-2021, l'ATI FEDER aura permis le financement de 6 dossiers pour un montant FEDER de 556 885,25 €.

La fin de la convention ATI et de la gouvernance étant le 31 décembre 2021, les opérations inscrites dans le plan d'actions pourront se poursuivre administrativement jusqu'à la fin du programme.

Il est donc proposé au comité de pilotage d'adopter le plan d'action définitif 2021 présenté :

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

3 non-votants : M. Chantal VILLANUEVA (élue Port Camargue), M. Pascal CHABERT (élu Lunel) et M. Philippe GRAS (Président CC Rhône Vistre Vidourle) ne participent pas au débat, ni au vote.

Pour finaliser le bilan de la programmation 2014-2020, l'analyse suivante est présentée au comité autour de 10 points clés mettant en avant les points forts et points faibles de la mise en oeuvre :

- Maquette pluriannuelle avec crédits réservés par thématique (priorité d'investissement) sur la base d'un plan d'actions initial : un exercice peu fiable lorsque les dossiers ne sont pas portés par le chef de file qui ne maîtrise pas les abandons et les sous réalisations ;
- Une enveloppe de 1,1 millions d'euros fléchée sur 1/3 de dossiers éligibles au moment du conventionnement avec la possibilité de faire évoluer le plan d'actions annuellement ;
- Des règles d'instructions et d'éligibilité non communiquées au chef de file en début de programme = dossiers présentés refusés, puis mise en place d'une étude de pré-éligibilité systématique pour les nouvelles opérations ;
- Des projets issus du territoire trop « petits » = inéligibles ou « surdimensionnés » par rapport à l'enveloppe répartie par priorité d'investissement = financement FEDER de droit commun
- Un soutien de l'animation non prévu sur le dispositif ATI « rural » à la différence de l'ATI « urbain », LEADER, DLAL FEAMP ou le contrat territorial Occitanie ;
- Une gouvernance à simplifier car lourde pour peu de dossiers ;
- Un soutien important du référent régional ATI : dialogue de gestion, interface avec les services instructeurs ;
- Un élargissement dans les compétences de la structure porteuse en termes d'application des fonds européens FEDER-FSE ;
- Une stratégie à mieux adapter pour la prochaine période FEDER 2021-2027 pour mieux cibler un seul enjeu partagé par le territoire par exemple ;
- Mettre en place un réseau rural régional pour faciliter les échanges de pratiques avec les autres territoires.

Pour transition, la parole est donnée à M. Guillaume Gai-Minietti, chargé de mission à la Région Occitanie, pour la présentation de la nouvelle période 2021-27, qui en effet prendra en compte les remarques énoncées.

2. PRESENTATION DU PROGRAMME 2021-2027

La stratégie du Programme FEDER-FSE+ Occitanie 2021-2027 bâtie autour de deux objectifs:

- Favoriser un nouveau modèle de développement
- Promouvoir un rééquilibrage territorial

Et de 5 priorités :



Focus sur la priorité n° 5 « Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources » (102 M €)

- A destination des territoires urbains et ruraux
- Pour soutenir :
 - L'amélioration des services de proximité (éducation, santé, commerces, équipements culturels) dans les zones les plus en difficulté
 - L'aménagement et la réhabilitation de sites patrimoniaux, musées, équipements structurants de loisir et de tourisme sur l'ensemble du territoire
- Objectif de simplification et cohérence avec les autres approches territoriales :
 - Zonage unique : périmètres de contractualisation et stratégie du territoire à l'échelle des contrats territoriaux de la Région Occitanie
- Sélection par Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)
- Pré-sélection des opérations par les acteurs du territoire, sans enveloppe fléchée
- Calendrier prévisionnel :
 - Lancement du programme 2021-2027 : début 2022
 - AMI et sélection des territoires : 1^{er} semestre 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Compte-rendu rédigé le 8 juillet 2021, à Aimargues,
Le Président, Pierre Martinez

